

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera
d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 4 (1999)

Artikel: Ethnologiser le politique

Autor: Alber, Jean-Luc / Ossipow, Laurence

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ethnologiser le politique

Entretien avec Jean-Luc Alber et
Laurence Ossipow

Jean-Luc Alber et Laurence Ossipow (en collaboration avec Valérie Outemzabet-Litsios et Barbara Waldis) terminent actuellement une recherche des Instituts d'ethnologie des Universités de Fribourg et de Neuchâtel, intitulée «Couples binationaux: migration, trajectoires, réseaux et relations interculturelles», dans le cadre du Projet national de recherche no. 39 «Migrations et relations interculturelles». Cette étude porte sur des couples binationaux suisse-marocains, suisse-turcs, suisse-polonais, suisse-congolais (ex-Zaïre) et suisse-camerounais dans les cantons de Bâle, Berne, Fribourg et Neuchâtel.

Chargé de cours aux Universités de Bâle et de Lausanne, Jean-Luc Alber a participé à plusieurs recherches du FNRS dans le domaine de la communication interculturelle et du plurilinguisme en Suisse. Ancien chercheur associé à l'URA 1041 du CNRS, il a été responsable de diverses recherches sur les relations interethniques, l'indianité et la créolisation culturelle dans l'Océan indien (Maurice, Réunion, Madagascar). Laurence Ossipow, maître assistante à l'Université de Neuchâtel, a participé à une étude antérieure dans le domaine de l'interculturalité et de l'intégration à la société suisse, «Une seconde nature: pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin» (avec Pierre Centlivres), dans le cadre du Projet national de recherche no. 21 «Pluralisme culturel et identité nationale». Elle a par ailleurs mené des recherches portant sur la construction d'une identité socio-culturelle liée à la pratique du végétarisme en Suisse.



Dans cette recherche, vous ne travaillez pas sur un mandat d'un organe gouvernemental. Est-ce que vous avez néanmoins senti des pressions d'ordre politique dans la mise sur pied et l'exécution de votre recherche?

JLA: Nous nous sommes en effet préoccupés de savoir en quoi la problématique du mariage binational recoupait de façon spécifique les discours politiques autour de la notion d'intégration. Dans les études à tendance démographique, le mariage binational est souvent considéré comme un indice d'intégration. Nous sommes convaincu que si notre recherche a été mandatée par le FNRS, c'est parce qu'il y a une attente de résultats du type: «oui, le mariage mixte aide à l'intégration». Il peut en effet se révéler tentant de considérer la famille «mixte» non seulement comme un lieu de sociabilité mais comme un relais privilégié grâce auquel l'insertion dans la société peut se faire au quotidien. S'agirait-il alors pour les pouvoirs publics de trouver les moyens de solidifier les assises de cette instance intermédiaire entre la logique d'Etat et des individus perçus comme toujours plus livrés à eux-mêmes?

LO: Nous avons aussi été confrontés d'une façon indirecte au politique dans la mesure où nous imaginons que les experts qui jugent des esquisses et répartissent l'argent du Fonds national pourraient s'intéresser pour des raisons aussi bien politiques qu'académiques à la question de savoir quel type de relation le conjoint étranger ou d'origine étrangère entretient avec sa/ses collectivité(s) d'origine. Je dirai qu'il n'y a pas de pression, mais une espèce de croisement d'intérêts. Il faut noter aussi qu'assez souvent, les chercheurs travaillant dans le cadre des PNR sont censés faire à la fin du rapport de recherche des recommandations de nature politique, éducative, etc.

JLA: Il faut ajouter que les médias jouent pour nous un rôle crucial. Penser le politique sans penser son articulation avec les médias revient aujourd'hui à proposer une vision tronquée du fonctionnement de la société. Dans le domaine des mariages binationaux, on observe la production d'images très spécifiques: la mise en saillance de la distance culturelle maximale, du mariage héroïque, du mariage érotique-exotique, autant d'images qui proposent un discours «à sensation» de la mixité et qui produisent un effet de polarisation en terme d'obstacle ou d'attraction. Ce schème polarisant de la mixité exerce une influence indéniable sur la sphère politique. Il a par ailleurs tendance à récupérer, en le caricaturant, le discours des sciences humaines et sociales sur l'interculturalité, raison supplémentaire qui nous a conduits à réfléchir sur la production médiatique rendant compte des mariages binationaux.

LO: A titre d'illustration, j'ai eu l'occasion de participer cet été à la préparation d'une émission sur les mariages mixtes. Pour bousculer un peu le débat, j'ai essayé de casser complètement la notion de différence culturelle, en allant presque jusqu'à dire qu'il n'y avait peut-être au sein des couples binationaux pas plus de différences de fonctionnement que dans les couples non-mixtes. Ils étaient tellement déçus qu'on ne puisse pas jouer sur cette différence de culture qu'ils ont dit: «Dans ce cas-là, on invite un psy». Finalement, ils ont invité un psychologue interculturel. Ce qui est sûr c'est que les réalisateurs de l'émission ne semblaient pas s'intéresser le moins du monde à la démarche de déconstruction que je leur indiquais de suivre; ils voulaient qu'on leur reproduise, moyennant quelques améliorations, la notion de différence culturelle.

Comment en tant qu'ethnologues abordez-vous votre sujet de façon à contourner des idées reçues, qu'elles viennent du politique ou des médias?

LO: Commençons par la première notion, celle d'indice d'intégration. Du point de vue anthropologique, cette notion équivaldrait à voir dans le mariage binational la phase



ultime d'un processus. Cette vision, sans être totalement fausse, est par trop restrictive. Elle ne permet pas, entre autres, de prendre en considération tous les mariages – et ils sont nombreux – conclus dans l'urgence du fait du statut juridiquement précaire du futur conjoint (requérant d'asile, étudiant, travailleur au noir). Cela ne permet pas non plus de rendre compte de tous les cas où les mariages binationaux sont considérés de manière suspecte, en ce sens qu'ils permettraient à des étrangers de s'installer en Suisse avec pour seul objectif d'obtenir un permis de résidence et par-là même de pouvoir s'insérer économiquement. De telles stratégies existent mais sont souvent mélangées à des considérations non directement utilitaires. Par ailleurs, de nombreux mariages, qui peuvent être vus comme opportunistes, reviennent en fait à une critique sociale, à une façon de manifester un désaccord envers la politique restrictive en matière d'immigration pratiquée par la Suisse. Ces mariages sont le reflet de stratégies inter-individuelles de contournement des obstacles juridiques au nom d'une certaine vision de l'humanité qui déborde les frontières étatiques et économiques. Ils s'opposent à une certaine conception du partage des richesses au niveau planétaire et s'opposent à certaines formes d'inégalités. D'autres unions binationales doivent être vues moins comme des mariages contre l'Etat que comme un refus de se plier au conformisme de certaines attentes familiales. Tous ces exemples tendent à prouver que la notion d'indice, utile pour analyser des mouvements de population, n'est guère utilisable quand il s'agit d'étudier des trajectoires et des stratégies individuelles.

La notion de critère d'intégration vous paraît-elle plus pertinente?

JLA: Oui, à condition de ne pas s'intéresser exclusivement aux critères définis par la logique d'Etat (maîtrise de la langue parlée dans le lieu d'établissement, insertion économique, absence de délit, adhésion aux règles démocratiques). La démarche anthropologique nous conduit plutôt à adopter le point de vue de nos informateurs pour savoir comment ils définissent eux-mêmes leur intégration. On retrouve en partie les mêmes critères, mais réinterprétés dans des pratiques sociales. Pour ne prendre qu'un exemple, l'«accent étranger» est souvent revendiqué comme un signal de non-assimilation de la part de personnes qui ont par ailleurs une bonne maîtrise de la langue de la région d'accueil. Mais plus que la notion de critères, c'est l'idée du mariage binational comme facteur d'intégration qui nous semble devoir faire l'objet d'une discussion. L'idée de «facteur» est moins objectivante et plus processuelle. Elle rejoint en partie notre hypothèse selon laquelle le couple binational fonctionnerait comme un système de médiation. Lorsque nous avons introduit la notion de médiateur dans notre projet, nous avons implicitement en tête celle d'intégration. Un médiateur était pensé comme un individu fonctionnant en tant que relais dans l'intégration. Il est aujourd'hui clair pour nous que chaque conjoint peut assumer, selon les circonstances, le rôle de médiateur et que l'orientation de la médiation n'est pas pré-définie. Nous constatons qu'il n'est pas rare que le conjoint d'origine étrangère facilite l'intégration de son partenaire à la société suisse: il lui donne l'accès à des réseaux de sociabilité bien ancrés dans la vie locale ou permet une meilleure intégration économique du couple. Il arrive également très souvent que le partenaire suisse contribue de manière essentielle à la prise en charge des liens que le conjoint d'origine étrangère entretient avec son pays, que ceux-ci soient d'ordre affectif ou matériel.

Nous ne sommes pas encore au stade des recommandations mais nous avons une orientation précise. Un des messages que nous voulons absolument faire passer, c'est qu'il est faux de considérer les conjoints étrangers comme des personnes à intégrer, précisément parce que très souvent ce sont des personnes déjà très intégrées, culturellement, linguistiquement, parce qu'ils ont des ressources culturelles et linguistiques actualisables non prises en compte. Il est clair qu'une meilleure perception des ressources existantes ou préexistantes donnerait une image différente des conjoints étrangers et donc une



image différente à la fois de ce qu'est l'intégration et de qui sont ces prétendus individus à intégrer.

Votre recherche vous conduit-elle également à reconsidérer la notion de culture?

LO: La question de la différence culturelle est omniprésente dès qu'il s'agit de parler de mariage binational. Les services de consultation conjugale, la Commission fédérale des étrangers, les médias, les familles des couples binationaux, les couples binationaux eux-mêmes et une bonne partie de la littérature les concernant présentent ordinairement cette différence comme allant de soi, en la référant implicitement ou explicitement à une différence de nationalité. Notre réflexion nous amène pourtant à réfuter un système d'étiquetage qui renverrait à des identités nationales. Les individus sont porteurs de fragments culturels de nature composite qui débordent entités nationales et classes sociales. C'est du reste parce que les migrants sont déjà familiarisés *at home* aux formes culturelles qu'ils vont rencontrer en Suisse qu'il est difficile de définir les couples binationaux en termes de différence culturelle.

JLA: Un deuxième message que nous aimerions faire passer est qu'il n'existe en aucun cas une équation entre bi-nationalité et bi-culturalité. Trop de recherches rapportent encore à deux cultures deux individus de nationalités différentes qui entrent en contact. Il y a certes bi-nationalité dès qu'il y a présence constitutive d'une frontière étatique mais certainement pas bi-culturalité. La culture est fondamentalement communication et interaction: elle s'actualise selon les circonstances. Elle n'est pas seulement ancrée dans des lieux précis mais circule par delà les frontières étatiques. Notre étude nous conduit en outre à rechercher la culture en deçà des discours affirmés, là où elle agit comme résultat d'une construction interactive, parfois à l'insu des informateurs.

Comment voyez-vous votre tâche politique dans cette recherche?

LO: Je pense que c'est notre tâche d'ethnologues de montrer de façon simple qu'on peut déconstruire l'idée selon laquelle le couple binational serait la rencontre de deux blocs culturels assimilés d'emblée à des entités nationales.

JLA: Notre rôle n'est pas de mettre sur la place publique le débat anthropologique sur la notion de culture. Il ne s'agit pas de dire aux non-spécialistes si c'est une notion utile ou non, s'il serait, comme le pensent certains ethnologues, préférable de l'abandonner, si elle est opérationnalisable et indispensable à la démarche anthropologique (ce que, soit dit en passant, nous croyons). En revanche, je pense que notre tâche consiste à donner aux autorités politiques une image plus exacte de la manière dont on doit concevoir la culture en tant qu'ensemble flou lié à des expériences et à des stratégies interindividuelles d'appropriation. La vision réifiée et essentialisée de la culture reste la chape de plomb du discours politique. La critique de cette conception paralysante est un des enjeux importants de l'ethnologie appliquée.

LO: Il est peut-être utile de revenir rapidement à la recherche sur la naturalisation à laquelle j'ai participé voici quelques années. A la fin de cette recherche, nous nous sommes trouvés confrontés à une situation où nous pouvions intervenir très directement sur le plan politique avec nos propositions. Notre étude montrait qu'on ne pouvait pas demander aux personnes qui se naturalisaient de rendre leur passeport d'origine, comme c'était le cas au moment où nous avons mené notre étude. Le poids symbolique du passeport étant très important, le rendre correspondait à une trahison envers le pays d'origine. Dans ce cas précis, nous avons pu montrer que l'identité culturelle était une question complexe, reliée à des échanges interindividuels et à des circonstances. Nous



avons pu montrer cela non pas en proposant une définition de la culture ou en revisitant théoriquement cette notion, mais en décrivant simplement, d'un point de vue ethnologique, les conceptions d'appartenance culturelle qu'avaient les personnes enquêtées. Cette manière de procéder a contribué, compte tenu de la conjoncture favorable qui existait, à modifier la loi qui prévalait à l'époque dans le sens d'un maintien des passeports d'origine.

Donc votre proposition s'est traduite par un changement politique très précis?

LO: Oui, un changement très précis, dans lequel nous n'étions qu'un facteur: la discussion était déjà antérieure à notre recherche et elle était stimulée par la question européenne. Mais il est certain que notre recherche, relayée par les membres de la Commission fédérale des étrangers, a eu une influence. La deuxième question à laquelle nous nous sommes confrontées était: que faire d'un résultat qui montrait la complexité de l'identité culturelle mais qui allait à l'encontre de la présupposition que les jeunes de la deuxième génération étaient intégrés à la société suisse. Nous avons interrogé des «faiseurs de suisses» qui nous disaient que les jeunes de la deuxième générations étaient intégrés, voire même assimilés. En discutant avec ces jeunes, nous avons découvert que bien sûr ils l'étaient d'une certaine façon, mais qu'ils étaient également très attachés à des systèmes de références qui ne renvoyaient pas à la Suisse, mais pas non plus seulement à leur pays d'origine. Là s'est posée une question éthique. Si on allait jusqu'au bout de notre raisonnement en disant: «ces jeunes sont moins assimilés que ce que vous prétendez», on allait à l'encontre d'une décision politique que nous avons prise qui visait à tout faire pour que la naturalisation des personnes de la deuxième génération soit automatique. En guise de compromis, nous avons disséqué le problème dans notre livre, mais nous n'en avons pas parlé dans nos propositions. Notre travail scientifique n'a en rien été falsifié. Nous avons tenu à présenter la complexité des liens identitaires mis à jour dans notre recherche, mais en essayant de la faire ressortir de façon à ce qu'elle ne porte pas préjudice aux intérêts des personnes concernées.

Est-ce que vous serez confrontés à des dilemmes similaires dans cette recherche sur les couples binationaux?

JLA: En terme de déontologie de recherche, nous occupons une position relativement délicate. Nous sommes parfaitement conscients que nous avons été mandatés pour effectuer un travail dont les résultats pourront ensuite être réutilisés pour dénoncer certaines pratiques matrimoniales – mariage blanc, mariage négocié, etc. Il existe bien entendu des mariages de ce type qui correspondent à des stratégies d'insertion à la société suisse, souvent doublés d'une volonté d'entraide entre les partenaires.

LO: C'est là une question éthique bien plus grave que celle de la deuxième génération que j'ai évoquée concernant notre étude sur la naturalisation. Dans la présente recherche, nous devons en effet corriger une image qui est absolument récurrente dans les médias, celle des mariages bi-nationaux comme mariages blancs, voire comme mariages de complaisance. Là, bien évidemment, il y a un relais immédiat avec le politique. Bien sûr que le phénomène existe, mais je crois que notre recherche peut montrer que les choses sont plus subtiles, que même quand ces mariages sont extrêmement opportunistes, ils ne sont pas dénués de sentiments. De plus, si l'on considère les mariages du point de vue des ressources interchangeables, il est rare qu'il y ait un perdant et un gagnant. De nouveau, c'est un message très précis qu'il faut faire passer au niveau des politiciens. Sinon on risque de s'acheminer vers l'idée qu'un mariage binational ne permettra plus au conjoint étranger d'obtenir un permis de séjour pour résider auprès de son partenaire.



JLA: Il est clair que notre objectif n'est pas de donner une image angélique du mariage binational qui ne parlerait que d'enrichissement mutuel et éviterait la question des mariages de complaisance. Toujours est-il que certains des problèmes qui se posent dans la formation des couples binationaux ne sont pas très différents de ceux qui concernent les couples mono-nationaux.

LO: Nous sommes du reste d'avis que tout mariage est un mariage d'intérêt impliquant un échange de ressources, souvent à l'insu et contre les discours articulés des informateurs. Nous essayons donc de ne pas nier ces réalités pour des couples bi-nationaux, mais de montrer que cela concerne aussi des couples mono-nationaux, même si l'enjeu statutaire (obtenir un permis de résidence) est consubstantiel du mariage chez les premiers.

Mais est-ce que votre raisonnement n'est pas trop sophistiqué, est-ce que vous ne heurtez pas trop l'idéologie étatique en pensant le mariage dans ces termes?

LO: Je crois que l'Etat a de toute façon de la peine à penser la notion de mariage de complaisance.

JLA: Il serait d'ailleurs des plus pertinents d'ethnologiser la logique d'Etat: d'analyser les catégories qui sont utilisées par les instances étatiques pour penser la mixité, pour penser le contournement des règles et pour penser les règles. Cela permettrait de prendre pleinement en compte la dimension politique d'une étude sur l'intégration par l'intermédiaire des mariages binationaux en retournant la question à celui qui la formule. Il s'agit là d'une recherche indispensable, mais complémentaire.

Comment feriez-vous pour convaincre un politicien de son «ethnologisabilité»?

JLA: C'est peut-être par le biais d'une réflexion portant sur la notion de modèle d'intégration. Nous sommes d'assez grands observateurs de la France et de l'Allemagne, et un grand débat se développe autour de la question des modèles d'intégration ou d'assimilation. Existe-t-il véritablement un modèle suisse d'intégration aussi clairement délimité que c'est le cas en France et en Allemagne? Je pense que la réponse est négative. Le fédéralisme suisse entraîne un effet de pluralité. S'il y a des éléments centralisateurs, ils sont rediscutés, recontextualisés. Il y aurait, je pense, un travail ethnographique à faire sur la dispersion des logiques d'Etat, travail qui consisterait justement à aller voir les différents discours, les différentes pratiques en vigueur dans tel ou tel lieu. Ce travail reste à faire. Dans notre recherche, nous nous sommes contentés de voir comment les couples filtraient la logique d'Etat, quelles images ils formulaient et quelles stratégies ils développaient de leur confrontation avec les instances étatiques. Nous n'avons en revanche pas réalisé des entretiens systématiques avec des fonctionnaires. La question se pose bien entendu de savoir si un tel projet recevrait aussi facilement des fonds que la présente recherche.

Donc, une manière pour vous de contrer les résistances idéologiques aux découvertes de l'ethnologie dans ce domaine serait de faire encore plus d'ethnologie?

JLA: Oui. Trop souvent, les anthropologues sont appelés à répondre à des questions qu'ils n'ont pas le loisir de formuler. L'ethnologie ayant pour ultime vocation de formuler des questions pertinentes, il y a là matière à une revendication de portée réellement politique.